GUIDE A L'USAGE DES ELEVES ET DES PARENTS POUR FORMULER LES VŒUX D'ORIENTATION A L'ISSUE DE LA TROISIEME

Les choix possibles d'orientation après la 3^e sont les suivants :

- 2^{nde} Générale et Technologique ou 2^{nde} spécifique (vers un bac technologique : hôtellerie, arts appliqués, musique, danse)
- 2^{nde} Professionnelle (sous statut scolaire en LP ou sous statut d'apprenti en CFA)
- 1^{re} année de CAP (sous statut scolaire en LP ou sous statut scolaire en CFA)

<u>Notez bien</u> : le redoublement <u>n'est pas une voie d'orientation</u>. <u>Il ne peut être demandé</u>. Il peut seulement être proposé par l'établissement en cas de période importante de rupture de scolarité.

Chaque élève de 3^e peut formuler 4 vœux au maximum d'orientation :

• 4 vœux en 2^{nde} Générale et Technologique dans un lycée public avec l'obligation de formuler <u>comme dernier vœu</u>, le lycée de secteur avec des enseignements d'exploration non sélectifs => LYCEE GRAND AIR ARCACHON;

ou

• 1 seul vœu en 2^{nde} Générale et Technologique dans un établissement privé sous contrat à <u>positionner en 1^{er} vœu</u>, à la condition d'avoir été admis par l'établissement privé. Pour cela, prendre rendez-vous avec le directeur de cet établissement. Par précaution, <u>inscrire son lycée de secteur en dernier vœu</u>;

ou

• 4 vœux en lycée professionnel public sur des formations à recrutement académique;

ou

• **4 vœux** «**mixtes**» : pour les élèves qui souhaitent mixer des vœux en lycée professionnel et en 2^{nde} Générale et Technologique ;

ou

• des vœux de recensement (apprentissage, LP privé, hors académie) : ce sont des vœux d'information qui <u>ne donnent pas lieu à une affectation</u>. <u>Pour l'apprentissage</u>, les familles sont invitées à déclarer dans l'ordre de leur préférence leurs vœux d'apprentissage (la signature d'un contrat d'apprentissage est INDISPENSABLE). <u>Les vœux en lycée professionnel privé ou hors-académie</u> doivent être signalés aussi.

Pour les vœux vers la voie professionnelle (en lycée professionnel *):

<u>La hiérarchie des vœux est prépondérante</u>, l'élève <u>ne peut être affecté que sur un seul vœu</u>. En cas de classement sur liste supplémentaire, l'élève conserve le rang de classement sur un vœu mieux classé dans ses préférences. Il peut donc être appelé par l'établissement en fonction des désistements.

* par la voie de l'apprentissage : <u>nécessité de trouver une entreprise d'accueil</u> avant ou dans le courant de l'été et <u>prévoir dans tous les cas un vœu de sécurité</u> en **Lycée** professionnel.

Pour les vœux vers la voie générale et technologique :

Les élèves souhaitant une affectation dans un autre lycée public que celui de leur secteur, doivent formuler une **demande dérogation** au secteur. Ces demandes sont prises en compte dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement demandé, en fonction des critères définis sur le plan national et classés par ordre de priorité (voir ci-dessous). Elles ne peuvent être formulées qu'en vœu 1, 2 et/ou 3, <u>le dernier vœu étant réservé au vœu générique du secteur (Lycée Grand air d'Arcachon)</u>. Les critères de dérogation sont les suivants :

- 1/ élèves souffrant d'un handicap;
- 2/élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante ;
- 3/ élèves boursiers au mérite ;
- 4/ élèves boursiers sociaux ;
- 5/ élèves devant suivre un parcours particulier ;
- 6/ élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité ;
- 7/ élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité.

Ces demandes de dérogation devront être remises au professeur principal avec les pièces justificatives **pour le vendredi 4 mai 2018 dernier délai.**

PROCEDURE - UTILISATION DE LA FICHE DE DIALOGUE

indiquez

- Au 2^e trimestre (intention) puis au 3^e trimestre (choix définitif), vous aurez le choix entre :
- 2^{nde} Générale et Technologique

ou

- 2^{nde} professionnelle (dans un LP ou sous statut d'apprentissage)

ou

- 1^{re} année de CAP (dans un LP ou sous statut d'apprentissage)
- Au 3^e trimestre, un document complémentaire vous sera distribué où vous pourrez indiquer vos trois vœux définitifs.